Bès aval - 1523 - S - C

I - Localisation du contexte

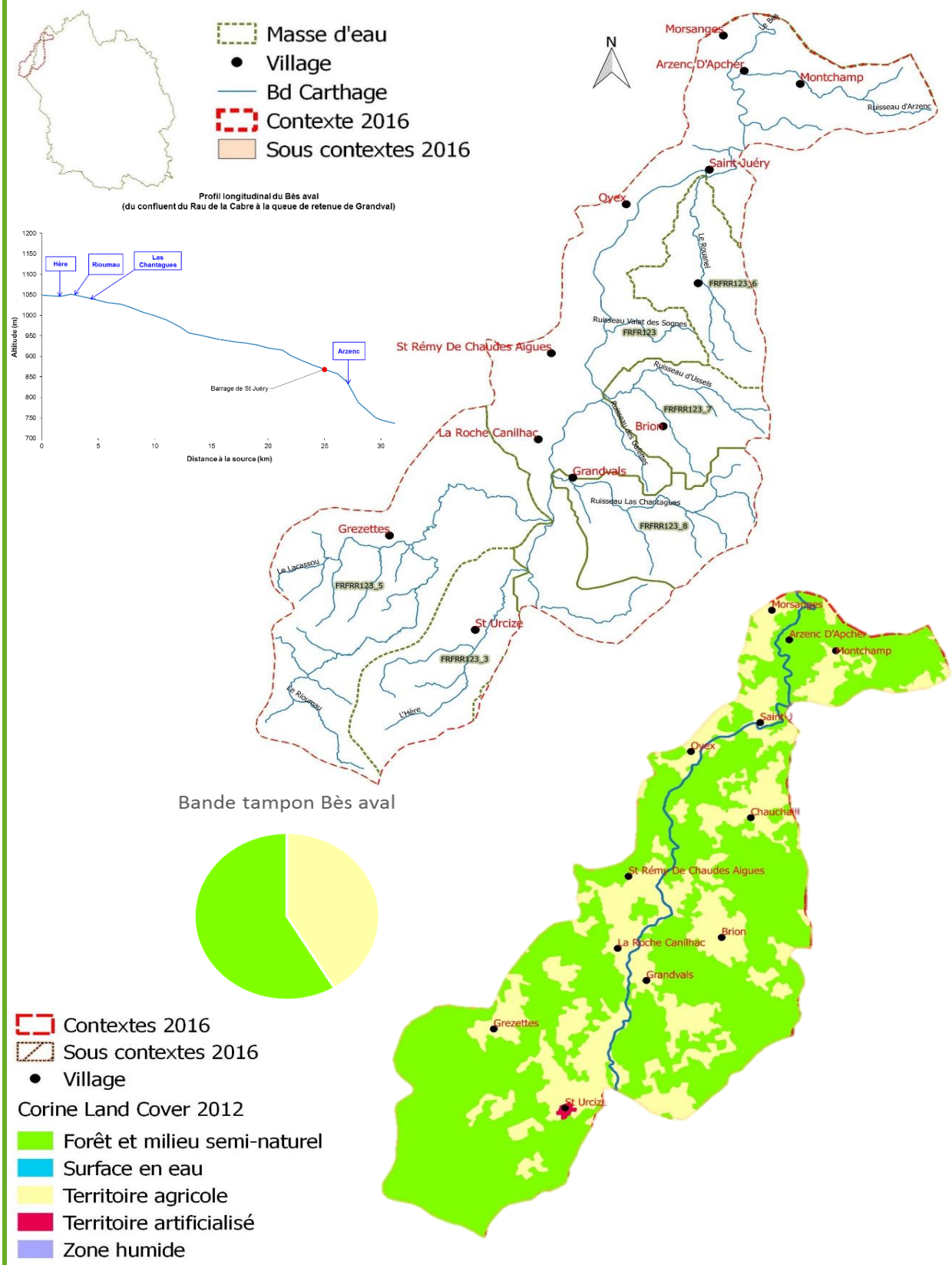

Photographies des cours d'eau du contexte

Bès aval (au pont du Vergne)

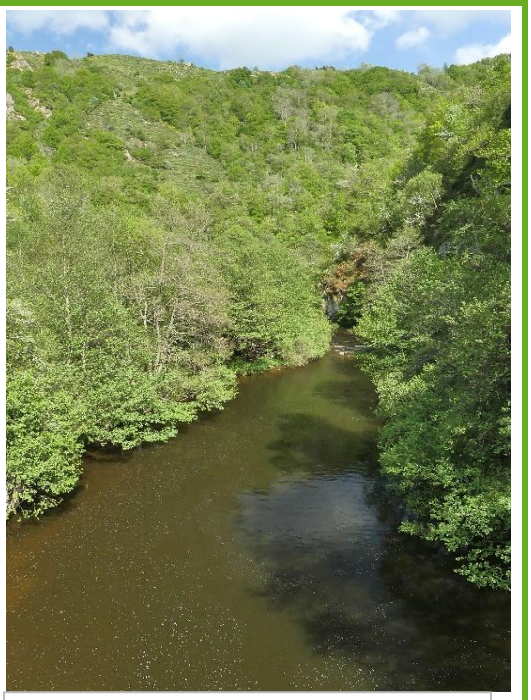

Bès aval (au pont du Vergne)

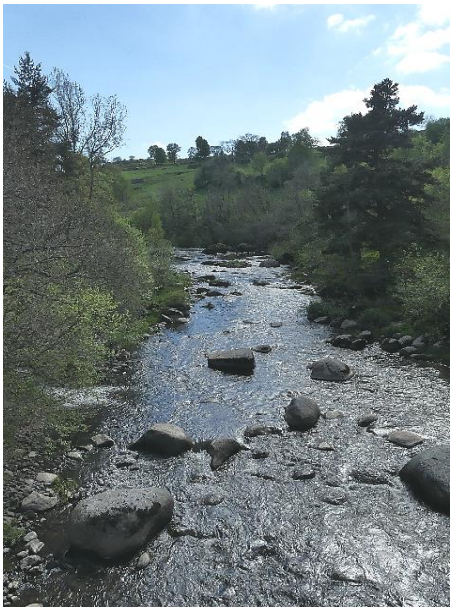

Bès à la Chaldette

II - Description générale

Le contexte comprend la partie aval du bassin du Bès sur l'Aubrac Lozérien. Le Bès est aussi en partie la limite départementale entre la Lozère et le Cantal. Sur son cours, le Bès s'écoule au milieu de pâturages et présente très peu de ripisylve. Sur ce contexte, le Bès possède deux principaux affluents en rive gauche, dans le département du Cantal : l'Hère et de le Rioumau. La limite aval se situe à la queue de retenue du plan d'eau de Grandval après un parcours de 26.6km dans ce contexte. L'activité agricole domine sur le bassin (pâturage / estives). Les perturbations sont essentiellement d'ordre hydromorphologique (piétinement, absence de ripisylve et dégradation du transit sédimentaire aux abords de la retenue de St juéry). Tous ces facteurs génèrent un important ensablement du lit. Le peuplement en place est typiquement salmonicole avec un cortège d'espèce d'accompagnement qui est en partie composé de trois espèces cibles : le chabot, l'écrevisse à pieds blancs et la lamproie de planer présente très ponctuellement. Ce contexte est estimé conforme avec comme principale action à mener la restauration hydromorphologique du lit principal des cours d'eau (Bès). Le syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac travaille actuellement à la mise en place d'une gestion adaptée sur ce secteur en collaboration avec les collectivités et la structure porteuse du site Natura2000 Aubrac. En termes d'halieutisme, quatre AAPPMAs sont présentes sur ce territoire inter-départemental : Saint Chély d'Apcher, Nasbinals, St Flour et Chaudes-Aïgues. On note la présence de quatre réserves ainsi qu'un parcours « No Kill » mouche sur le Bès.

III - Données générales

Limites contexte	**Amont**	Confluence du Rau de la Cabre (exclu)
	Aval	Queue de retenue de Grandval
	Affluents	La Cabre (exclu) au Rau d'Arzenc (inclus)
	Plans d'eau	/
Pincipaux affluents dans le contexte (d'amont en aval)		ruisseau l'Hère (8,2km); ruisseau le Rioumau (20,6km); ruisseau las chantagues (7,1km); ruisseau d'ussels (6,4km); ruisseau le Rouanel (6,9km); Ruisseau d'Arzenc (7,1km)
Longueur en eau du contexte	**Cours principal**	26,59 km

	<1 m	1-3 m	3-8 m	>8 m	ND	Carthage manquant
RHT	0	18 921	33 556	37 095	15 330	40 870

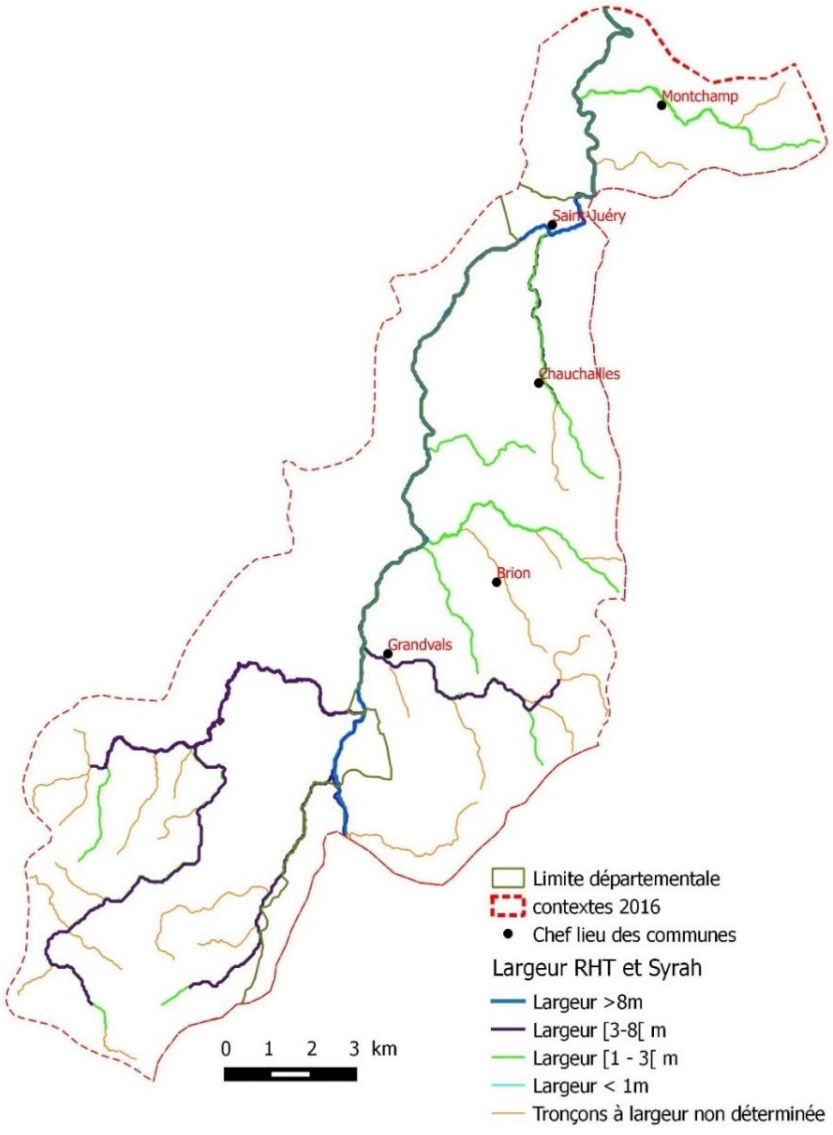

Longueur en eau du contexte	**Linéaire total**	145,8 km
Surface en eau du contexte		**ND** (PDPG 15 2012 avant modification contexte: 100ha)
Surface du bassin versant		16 476 ha
Débit (Bès à St Juéry)	**Etiage**	QMNA5: 0,390m³/s
	Module	7,55 m³/s

III - Données générales (suite)

Pente moyenne	**Naturelle**	**Altitude amont**	1 055 m	
		Altitude aval	760 m	
		47,6‰		
	Réelle, après impact ouvrages	**Nombre d'ouvrages**	SDVMA: 13 dont 1 infranchissable (St Juéry)	
		Hauteur cumulée	SDVMA: 6 m	
		SDVMA (1x1m; 1x5m)		
	Taux d'étagement	2%	**Taux de Fractionnement**	0,2 m/km

Carte des obstacles

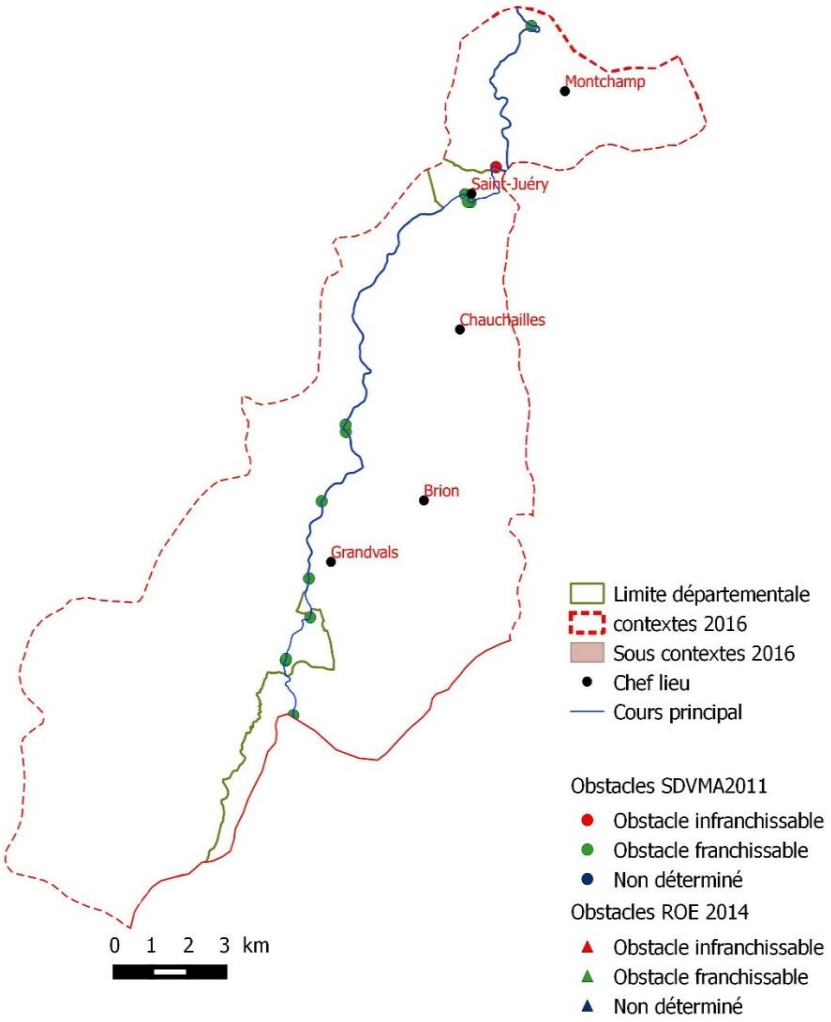

Géologie	Granite porphyroide
Communes traversées par les cours d'eau du contexte	Montchamp; St-Juéry; Chauchailles; Brion; Grandvals
Assainissement	**STEP:** St Urcize(850 EH); Brion (350 EH) **SPANC:** Hautes Terres; Aubrac Lozérien
Occupation du sol	30 / 70
ICPE (A: autorisation)	Carrière Sté Delcros TP (Chaudailles - A)
Statut foncier	Non Domanial (privé)
Carte(s) IGN	Nasbinals 2537 OT

III - Données générales (suite)

Mesures de connaissance, de gestion et de protection	**Natura 2000**	FR9101352 Plateau de l'Aubrac (Directive Habitat); FR8301069 Aubrac (SIC); FR7300871 Plateau central de l'Aubrac aveyronnais (SIC)
	Site inscrit/classé	**Site inscrit:** Village d'Arzenc d'Apcher et ses abords
	Autres (ZNIEFF, Parc naturels, ZICO, ...)	**ZNIEFF 1**: Bois de Saint Urcize (2010); Gorges du Bès (2010); Vallée du Bès et du Riomau (2010) / **ZNIEFF 2**: Plateau de l'Aubac (2009); Plateau de l'Aubrac (2010): Vallée de la Truyère (2010) / **Parc:** Projet de PNR de l'Aubrac / **Réservoirs biologiques:** O75-0400 Le Bès du pont des Chaldettes au pont du CD 989 (commune de Saint Juéry) / **Espèces sensibles:** 0752 Le bès du confluent du Nasbinals au confluent du Rioumau (APP)
	L.214-17 Liste 1	A0033 Le Bès de sa confluence avec le Rau de Nasbinals jusque la confluence avec le Rioumau; A0046 Rau d'Ussels et Rau des Gafettes et leurs affluents; A0074 Rau Las Chantagues; A0403 Le Rioumau et ses affluents; A0410 l'Hère; DCE03 Le Roujanel et ses affluents; N167 Le Bès du pont des Chaldettes au pont du CD989
	L.214-17 Liste 1-2	L2-341 Le Bès de sa confluence avec le Roujanel à la retenue de Grandval (exclue)
	L.214-17 Liste 2	L2-335 Doulou: tout le cours; L2-343 Lot de sa confluence avec le ruisseau de la Valette jusqu'à sa confluence avec le Doulou
	Décret Frayères	**Liste 1:** Rau de l'Hère ; Le Bès des sources au confluent de l'Hère; Le Bès du confluent du Rioumau au pont du Vergne / Liste 2: Rau Las Chantagues du Moulin de Blancard au confluent du Bès
S.A.G.E. / Contrat milieu aquatique		/
Structures locales de gestion		SM de Préfiguration du PNR Aubrac / GEMAPI: CC de l'Aubrac Lozérien; CC Caldaguès Aubrac; CC des Hautes Terres _ Future Fusion CCn°1
Enjeux PLAGEPOMI		/

IV - Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Nom	Code	Nature / type	Objectif global	Objectif éco.	Objectif chimique	Etat éco.	Etat chimique	Param. Déclass.
Le Bès du confluent de la Gambaïse au barrage de Grandval	FRFR123	GME	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état (2015)	Bon état (2015)	/
L'Hère	FRFRR123_3	TPME	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état (2016)	Bon état (2016)	/
Le Rioumau	FRFRR123_5	TPME	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état (2016)	Bon état (2016)	/
Le Rouanel	FRFRR123_6	TPME	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état (2016)	Bon état (2016)	/
Rau d'Ussels	FRFRR123_7	TPME	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état (2016)	Bon état (2016)	/
Rau Las Chantagues	FRFRR123_8	TPME	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état (2016)	Bon état (2016)	/

V - Peuplement

Domaine (sous contexte Doulou du contexte Lot aval (1248))	**Salmonicole**
Espèce(s) repère(s)	TRF
Espèce(s) cible(s)	CHA; LPP; APP
Etat fonctionnel	**Conforme**
Zonation piscicole	Zone à truites
Biocénotypes (2013)	B4 à B5 ; Rioumau: B3+; Hère: B3
Peuplement actuel	**Bès:** GOU; LOF; TRF; VAI; LPP (ponctuellement) / **Las Chantagues**: CHA; GOU; TRF; VAI; LOF
Peuplement potentiel	CHA; TRF; LPP; VAI; LOF; OBR; CHE; GOU; ANG **(Grandvals)**/ CHA; TRF; LPP; VAI; LOF; OBR; CHE; GOU; ANG; VAN; HOT; BAF; SPI **(St Juéry)**
Poissons migrateurs	/
Espèces invasives	/

Inventaires récents

Cours d'eau ou Masse d'eau / année	Localisation	IPR ou métrique TRF	Autres indices	Source donnée	Code FD / ONEMA / SANDRE
FRFR123	Bès de la confluence du Rau de Gambaïse au	2 (bon)	IBGN + IBD (Très bon) IBMR (2 - Bon)	DDT48	
Bès / 2009; 2011	Saint Juery	ind/ha: 565; IPR: 14,7 ind/ha: 426		ONEMA	05480080 (2009: 41450000019) / 05096810
Las Chantagues / 2014	Grandvals	ind/ha: 1667 ; IPR: 12,6		FD48	0548##80
Las Chantagues / 2009	Grandvals	ind/ha: 3563 ; IPR: 18,7		FD48	0548###3
l'Hère / 2015	Saint Urcize, aval STEP	ind/ha: 2309; IPR: 10,2		FD15	code opération: TY-Be-15-01
Rioumau / 2015	Saint Urcize, pont des Quilles	ind/ha: 2523; IPR: 14		FD15	Code opération: TY-Be-15-02

Classement piscicole	Première catégorie		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT		
Gestionnaires	AAPPMA	St-Chély d'Apcher; Nasbinals; St-Flour; Chaudes Aigues	1215 (2016); 197 (2016) ; 1443 (2016) ; 223 (2016) Adhérents
	Sociétés de pêche non agréées	/	
Parcours de pêche	/		
Réserves de pêche	**Agrées par arrêté préfectoral:** Rouanel (280m), Bès (450m) St-Juéry, Chantagues (800m), Chantagues (300m)		
Type de gestion préconisée les 5 dernières années	Gestion patrimoniale (contexte conforme)		
Déversements éventuels	Aucun déversements ni aucun alevinage sur toutes les AAPPMA du contexte		

VI - Diagnostic et facteurs limitants			
Facteurs		Etat fonctionnel	Evaluation
Importance de l'impact	**Nature & localisation**	**Effets**	Impact sur la fonctionnalité du milieu
Facteur principal	Déséquilibre d'origine anthropique de la balance sédimentaire (Affluents hors Cantal et Bès du pont de la D987 au Moulin de Sarral au Barrage de St Juéry)	colmatage , ensablement des zones de reproduction, perte d'habitat	X
	Perte de cohésion des berges; colmatage organique (Rioumau; Hère; Bès)	modification hydromorphologique, dégradation de la qualité de l'eau, dégradation physique du milieu, diminution de la capacité d'accueil et de la macrofaune benthique	(X)
	Perturbation du fonctionnement hydraulique (transport solide) influencé par la retenue de Saint-Juéry (Bès du barrage de St Juéry à la confluencde avec le Rieubain)	Perte sédimentaire, diminution du substrat et des zones de reproduction, diminution de la capacité d'accueil et de la macrofaune benthique	=
	Prise d'eau de la microcentrale du Vergne (Saint Juéry) (société anonyme des Aciéries et Forges de Firminy)	Obstacle à la montaison et circulation des géniteurs (ouvrage de dévalaison 2004), débit réservé en aval très faible (210l/s; contre débit dérivé 12000 l/s); TCC 4,6km) débit réservé.	?

VI - Diagnostic et facteurs limitants			
Facteurs		**Etat fonctionnel**	**Evaluation**
Importance de l'impact	**Nature & localisation**	**Effets**	Impact sur la fonctionnalité du milieu
Facteur annexe	Lessivage des sols provenant de la Sablière de Nasbinals (fermé en 2008)	colmatage , ensablement, perte d'habitat	(X)?
	Assainissement collectif et non collectif (Le Chantagues; Bès ; Rioumau)	Apports organiques excédentaires, modification de la chimie de l'eau	=
	Ripisylve limitée	Réchauffement de l'eau, peu de cohésion des berges.	=
	Cascades naturelles	obstacle à la libre circulation des géniteurs, "création" d'infranchissable induit par le débit réservé de la microcentrale du Vergne; cloisonnement des populations	~ N
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			C

VII - Synthèse des actions préconisées

Priorité	Cohérence des actions	Intitulé et descriptif de l'action	Localisation	Code ME	Effet attendu sur l'espèce repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien disposition SDAGE	Lien PdM SDAGE
1	Restaurer l'hydromorphologie	Aménagement aux abords des cours d'eau (point d'abreuvement, plantation ripisylve, etc.)	Bès; Rioumau; Hère	FRFR123; FRFR123_3; FRFR123_5	Amélioration des habitats favorables aux différents stades de vie	Amélioration des habitats favorables aux différents stades de vie	Maintien des berges, limitation des apports organiques et minérals	B22; D30; B21	AGR04; MIA02
		Maintien ou restauration du lit naturel	tout le contexte	FRFR123; FRFR123_3;	Maintien des habitats favorables	Maintien des habitats favorables	conservation / rétablissement du fonctionnement hydromorphologique naturel	D22	MIA02
	Limiter l'ensablement	Favoriser le maintien d'une zone tampon	tout le contexte	FRFR123; FRFR123_3;	Amélioration des habitats favorables aux différents stades de vie	Amélioration des habitats favorables aux différents stades de vie	Limite le colmatage du substrat, oxygénation	B22; B21	AGR04
2	Limiter l'apport organique et minéral dans les cours d'eau	Améliorer la collecte et/ou le traitement des eaux usées (SPANC et domestique)	Les Chantagues; Bès aval; Rioumau	FRFR123_8; FRFR125_5; FRFR123	Amélioration des conditions physico-chimiques favorables aux différents stades de vie	Amélioration des conditions physico-chimiques favorables aux différents stades de vie	Limite le colmatage du substrat et l'eutrophisation	B4; B3; B6	ASS03
		Adapter les pratiques agricoles aux abords des cours d'eau						B22	AGR04
	Amélioration des connaissances et protection des espèces patrimoniales	Instaurer un suivi des espèces patrimoniales	Bès amont et Grands affluents	FRFR123; FRFR123_3; FRFR123_5	/	Connaissances et portection renforcées	/	D44	GOU01; MIA07
3	Valorisation du loisir pêche	Instaurer une rencontre tous les ans des AAPPMAs limitrophes voisines	tout le contexte	FRFR123; FRFR123_3; FRFR123_5; FRFR123_6;	Gestion adaptée et cohérente des population en place	/	/	D24	MIA07
	Améliorer les connaissances	Etudier l'impact de la prise d'eau du Vergne	Bès à St Juéry	FRFR123	Définir les objectifs de quantité (débit, volume) aux espèces patrimoniales	Définir les objectifs de quantité (débit, volume) aux espèces patrimoniales	Etude hydrologique	A11	GOU01
	Préserver les milieux à forte valeur biologique	Renforcer les réservoirs biologiques	Rau de Grandvals, Rioumau; Hère	FRFR123; FRFR123_3; FRFR123_5	Protection et/ou gestion halieutique adaptée	Protection et/ou gestion halieutique adaptée	/	D45; D29	MIA07
	Contrôler et valoriser le loisir pêche	Mise à jours de la taille légale de capture de la truite	Bès moyen	FRFR123	Protection adaptée des geniteurs	/	/	D24; D30	MIA07

VIII - Gestion piscicole préconisée	
Gestion globale préconisée sur le contexte	**Gestion patrimoniale**
Cas particuliers de gestion	**Gestion adaptée aux espèces cibles**